

Nantes, le 12 juin 2018

Madame Sarah EL HAÏRY

Députée de Loire-Atlantique
5^{ème} circonscription

Membre de la Commission des
finances, de l'économie générale
et du contrôle budgétaire

Présidente du groupe d'amitié
France Chypre

Monsieur,

Vous avez bien voulu me faire parvenir un courrier dans lequel vous faites état de votre mécontentement quant à l'annonce du Premier ministre Edouard Philippe, de réduire à 80 km/h la vitesse maximum autorisée sur le réseau secondaire.

Si j'entends votre opposition et votre colère, je ne peux toutefois pas vous rejoindre sur le constat que vous faites selon lequel cette mesure serait « inefficace ».

De nombreuses études s'accordent à dire que dans tous les cas – alcool au volant, usages de stupéfiants, fatigue -, la vitesse est un facteur aggravant et cause chaque année la mort de 3 600 de nos concitoyens, en blessant 75 000 autres, dont 25 000 très grièvement.

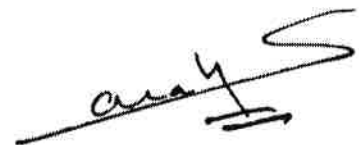
Enfin, cette mesure n'est en rien incompatible avec les propositions que vous formulez, de réparation et d'entretien du réseau routier et d'aménagement des zones dangereuses comme de sensibilisation aux situations à risques ou de prévention à la sécurité routière.

L'action du Gouvernement et vos demandes me semblent au contraire tout à fait complémentaires et je sais pouvoir compter sur votre détermination à œuvrer pour changer les comportements au volant et ainsi améliorer la sécurité sur les routes de notre pays.

Cette mesure ne relève pas de la loi et de ma compétence mais étant votre députée, je vais transmettre au Premier Ministre votre mécontentement.

Restant à votre disposition, veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes salutations républicaines,

Sarah EL HAÏRY



Députée de Loire-Atlantique